

Comité de pilotage RCEA

21 septembre 2017

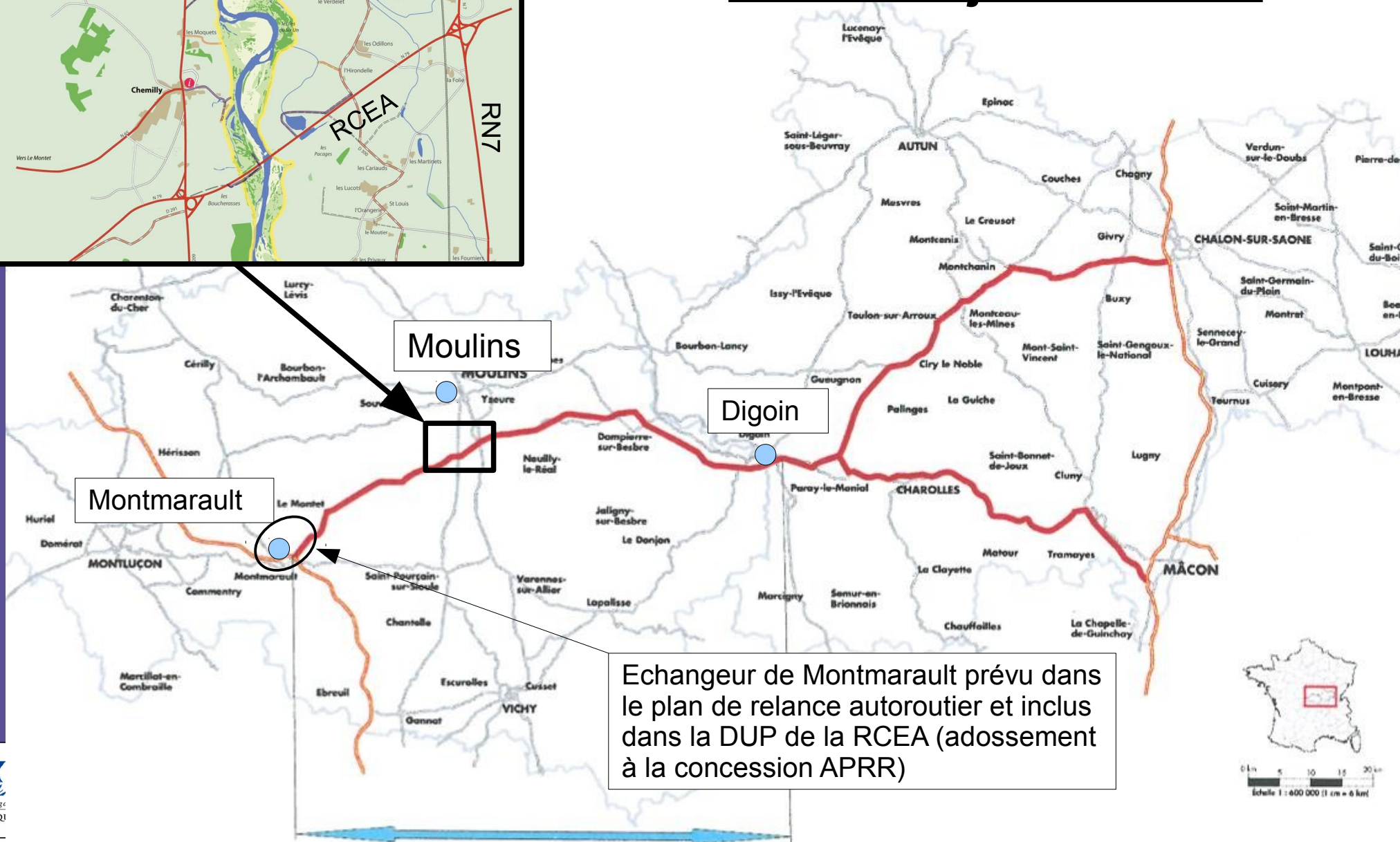
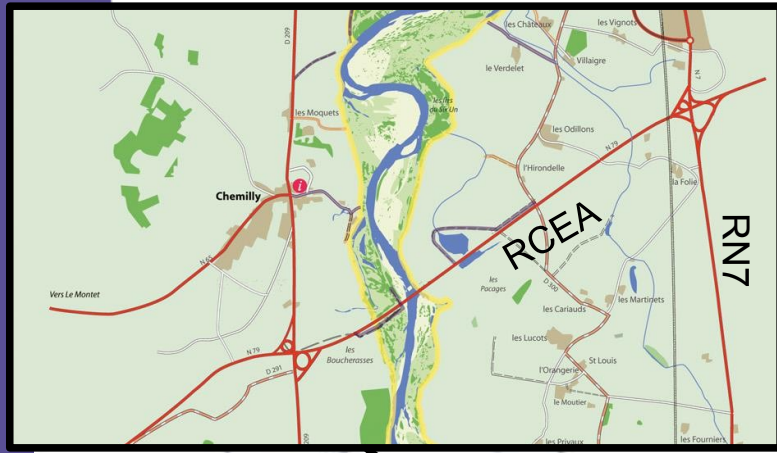
Moulins – Préfecture de l'Allier



Ordre du jour de la réunion

- 1) Présentation succincte de l'opération
- 2) Point d'avancement de la procédure
- 3) Point sur les études techniques menées suite à l'enquête publique
 - implantation de l'échangeur de Montbeugny
 - localisation de l'aire de service
- 4) Franchissement du Val d'Allier
 - point sur l'étude hydraulique
- 5) Dossier des engagements de l'État
 - rappel succinct de l'objet de ce dossier
 - présentation des principaux engagements de l'État qui s'imposeront aux concessionnaires
 - constitution du comité de suivi des engagements de l'État
- 6) Planning prévisionnel
- 7) Questions diverses

RCEA – Plan synoptique de la section objet de la DUP



Moulins

Digoin

Montmarault

Echangeur de Montmarault prévu dans le plan de relance autoroutier et inclus dans la DUP de la RCEA (adossement à la concession APRR)

Section à concéder, objet de la DUP



L'opération de mise à 2x2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin

- **Présentation de la section de la RCEA concernée :**
 - 92 km entre le giratoire de Montmarault (A71) et l'échangeur de Digoin
 - 91 km dans l'Allier
 - 1 km en Saône-et-Loire
 - 13 échangeurs (maintien de tous les échangeurs existants)
 - 3 échangeurs modifiés : A71/RCEA à Montmarault
RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier
Montbeugny (avec barrières de péage)
 - 3 barrières de péage pleine voie couplées à des échangeurs :
 - Le Montet
 - Montbeugny
 - Molinet
 - En 2016, seulement 1/3 du linéaire aménagé à 2x2 voies
 - Emprises en section courante (hors échangeurs et barrières de péage) déjà réservées pour le doublement de la chaussée existante

L'opération de mise à 2x2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin








■ Les objectifs du projet :

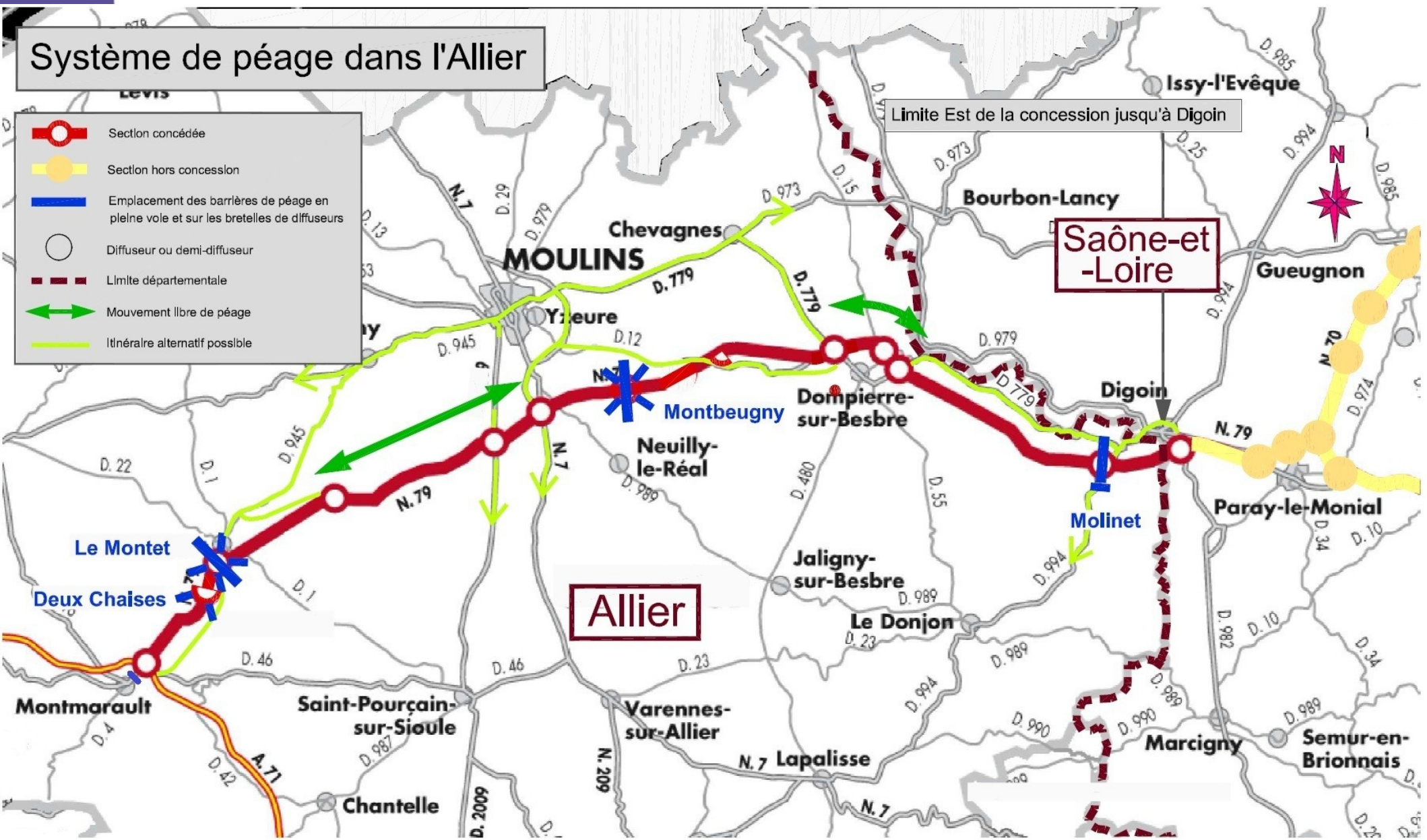
- Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire dans l'Allier
- Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos
- Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés
- Prendre en compte les enjeux environnementaux avec notamment
 - l'amélioration de la traversée du Val d'Allier (dynamique fluviale)
 - la mise en place de protections acoustiques pour les riverains
 - la mise en place complète d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des chaussées



- **Coût** du projet estimé à **506,7 M€** (valeur octobre 2013)
- **Financement** par le concessionnaire

Systeme de péage dans l'Allier

-  Section concédée
-  Section hors concession
-  Emplacement des barrières de péage en pleine vole et sur les bretelles de diffuseurs
-  Diffuseur ou demi-diffuseur
-  Limite départementale
-  Mouvement libre de péage
-  Itinéraire alternatif possible



Limite Est de la concession jusqu'à Digoin

Saône-et-Loire

Allier



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Point d'avancement de la procédure

- **Rappel des échéances passées :**
 - Débat public : 4 novembre 2010 – 4 février 2011
 - Décision ministérielle du 24 juin 2011
 - Décision du secrétaire d'État aux transports du 11 juillet 2013
 - **Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 25 avril au 17 juin 2016**
 - Avis **favorable** de la commission d'enquête, sans réserve, avec recommandations
 - Enquête publique simultanée pour la modification du décret de création de la **réserve naturelle nationale du Val d'Allier (RNNVA)**, avis favorable du commissaire enquêteur, assorti d'une recommandation
 - Saisine du **Conseil d'État** fin 2016
 - **Décret DUP** : 20 avril 2017
 - Lancement de la procédure d'**appel à concession** (candidatures) le 21 avril 2017
 - Décret modificatif RNNVA : 10 mai 2017

Point sur les études techniques menées suite à l'enquête publique

- À l'issue de l'enquête publique préalable à la DUP, la commission d'enquête a formulé dans son rapport des **observations (sans en faire des recommandations)**, sur les sujets suivants :
 - **Implantation de l'échangeur de Montbeugny** : proposition d'une solution alternative et demande d'étude comparative avec la solution du dossier
 - **Localisation de l'aire de services** : étude du déplacement de l'aire de services positionnée à Cressanges sur le site de Toulon-sur-Allier
- L'État a réalisé ces deux **études complémentaires** avant passage du projet de décret de DUP devant le Conseil d'État

Localisation de l'aire de services

- Examen technique de la **faisabilité du déplacement de l'aire de services** positionnée à Cressanges sur le site de Toulon-sur-Allier proposé par la communauté d'agglomération
- Conclusion :
 - **Implantation envisageable**
 - Accès possible par la RN 7 actuelle



Localisation de l'aire de services

- Règles d'**inter-distances entre aires** sur autoroute :
 - Inter-distances « toutes aires » (repos et services) conformes dans tous les cas
 - Inter-distances entre aires de services

	Aire de services à Cressanges		Aire de services à Toulon-sur-Allier	
Distance avec l'aire de services A71 nord (aire de l'Allier)	36 km	Conforme Aires proches	52 km	Conforme
Distance avec l'aire de services A71 sud (aire des Volcans)	55 km	Conforme	75 km	Non conforme Acceptable (d'autant plus avec la fonctionnalité « village étape » de Montmarault)
Distance avec l'aire de services RCEA est (aire projetée à Vitry-en-Charolais)	72 km	Non conforme Acceptable	55 km	Conforme Meilleure répartition

- **Compatibilité** du déplacement de l'aire de services de Cressanges à Toulon
- Une aire de repos doit être maintenue dans ce cas au niveau de Cressanges ou à proximité (et la nouvelle aire de repos au niveau de Dompierre n'est plus nécessaire)

Localisation de l'aire de services

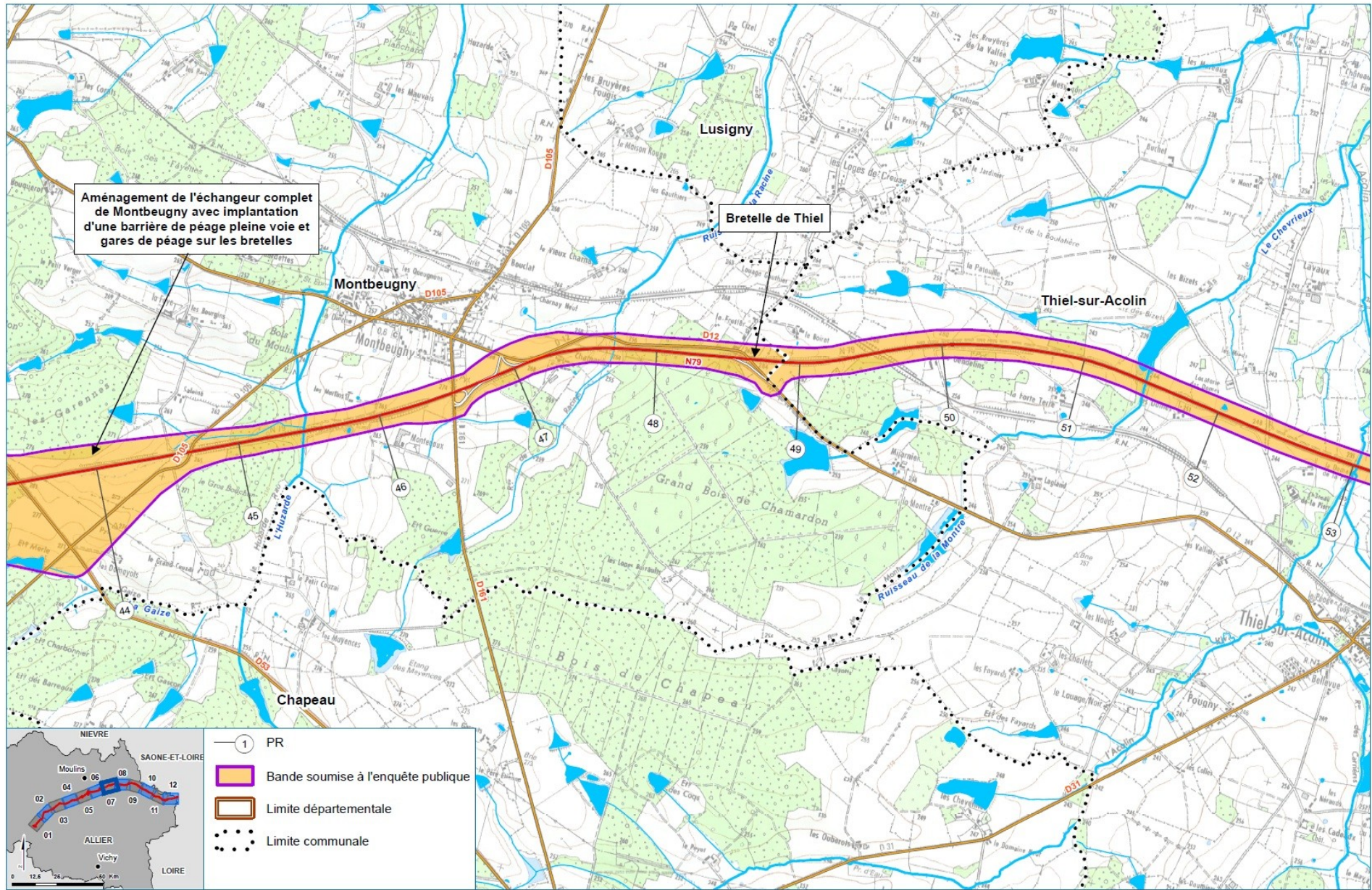
- Faisabilité de l'implantation à Toulon-sur-Allier par rapport aux contraintes **environnementales** (milieu naturel, eaux superficielles et souterraines, milieu humain, qualité de l'air, nuisances acoustiques...)
- **Accès** techniquement envisageables au niveau de l'échangeur RN7 / RCEA
- L'étude de cette nouvelle possibilité d'implantation est **intégrée au cahier des charges de la concession**

Échangeur de Montbeugny

- **Proposition de la commission d'enquête** de « maintien de l'échangeur actuel » avec aménagement d'un contournement au sud de Montbeugny

La commission demande que les deux projets (projet du dossier et proposition fassent l'objet d'une évaluation financière complète)

- **Comparaison de deux implantations** pour l'échangeur de Montbeugny
 - La solution portée à l'enquête publique d'implantation au droit de la RD53 avec la barrière de péage associée
 - La solution proposée par la commission d'enquête
- **Engagement de l'État** de maintenir un échangeur à Montbeugny
- L'échangeur « provisoire » existant ne peut pas être conservé
- Couplé à une barrière de péage pleine voie et sur bretelles
- Choix de retenir une nouvelle implantation à l'ouest sur la RD 53, permettant de supprimer la circulation de transit en traversée du bourg
- Engagement suite à l'enquête publique de rétablir un accès à la RCEA pour les entreprises SICAGIEB et MCDA (ou autres solutions)



Aménagement de l'échangeur complet de Montbeugny avec implantation d'une barrière de péage pleine voie et gares de péage sur les bretelles

Bretelle de Thiel

Montbeugny

Thiel-sur-Acolin

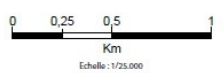
Chapeau

1 PR

Bande soumise à l'enquête publique

Limite départementale

Limite communale



Réalisation : SNC LAVALIN mars 2016

Source : IGN



MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA



PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

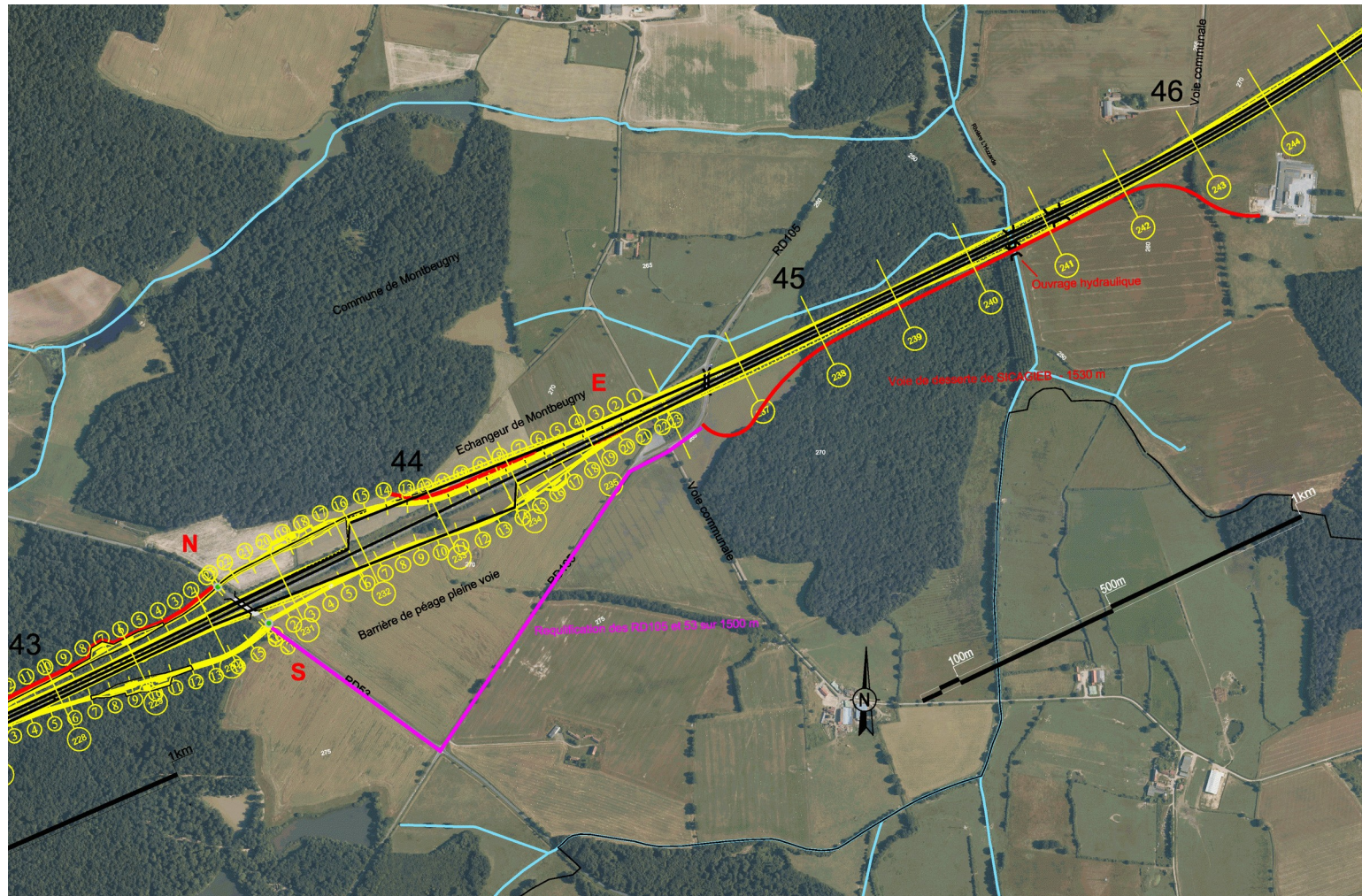
RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 7 sur 12



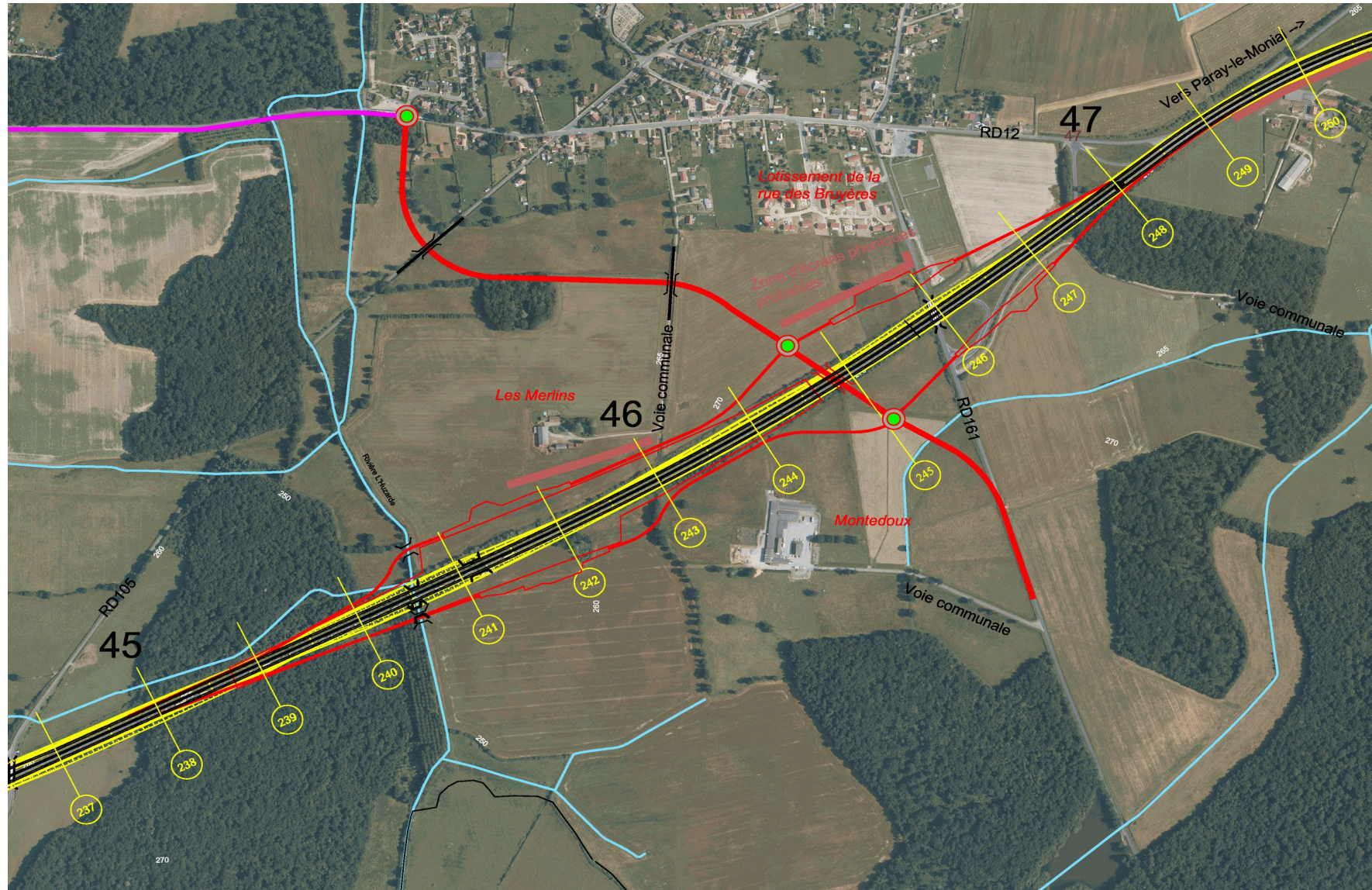
Échangeur de Montbeugny

- Solution retenue dans le dossier d'enquête publique, sur la RD 53
 - Voie parallèle de desserte des entreprises - - - - -
 - Requalification des RD 53 et 105 entre l'échangeur et cette voie - - - - -



Échangeur de Montbeugny

- Principe envisageable techniquement, à l'ouest de la RD 161, pour la solution proposée par la commission d'enquête



Échangeur de Montbeugny

■ Appréciation des impacts :

- Foncier : comparable
- Faune/flore : comparable
- Bruit et qualité de l'air : légère dégradation pour la solution proposée par la commission d'enquête, du fait de la RD, des bretelles et de la BPV

■ Estimations :

Poste de dépense	Évaluation financière (en M€ TTC, valeur octobre 2013)	
	Scénario RD 53	Scénario RD 161
Construction de l'échangeur (hors installations de péage) * le scénario sur RD161 nécessite des ouvrages supplémentaires (+ écrans) par rapport au scénario RD53	5,1 M€	6,9 M€
Création d'une voie de rétablissement SICAGIEB, y compris requalification des RD 105 et 53 entre cette voie et le nouvel échangeur	2,5 M€	-
Raccordement de l'échangeur RD 161 à la RD 12 (à la sortie ouest de Montbeugny, rétablissant l'accès à Montbeugny depuis échangeur et RD161)	-	7,2 M€
Total	7,6 M€	14,1 M€

Franchissement du Val d'Allier



Franchissement du Val d'Allier

- Le décret modificatif réglementant la **réserve naturelle nationale** permet d'autoriser les travaux nécessaires à la route et les mesures d'amélioration de son impact environnemental permettant de redonner à l'Allier un espace de mobilité :
 - allongement du pont qui franchit l'Allier (180 m à 400 m)
 - suppression des enrochements en rive gauche



Franchissement du Val d'Allier

- Pour remédier au risque d'érosion en rive gauche, le projet de décret autorise aussi la réalisation de protections localisées sur ce secteur
- La DREAL a engagé une étude de modélisation hydraulique dans l'objectif d'appréhender l'évolution prévisible de l'érosion et de préciser dans la zone d'étude les implantations des protections strictement nécessaires et les échéances prévisibles de réalisation
- Le futur concessionnaire devra tenir compte de cette étude. Il assurera pour ce faire un suivi de l'érosion de la berge. Il étudiera également des solutions alternatives en concertation avec les partenaires locaux, notamment en termes de maîtrise foncière.
- Première réunion de présentation auprès des différents acteurs de la RNN du Val d'Allier le 8 décembre 2016
- Modélisation hydraulique achevée par le bureau d'études : réunion de restitution aux acteurs de la RNN à programmer en octobre prochain

Dossier des engagements de l'État

- Dossier présentant la synthèse rigoureuse de tous les engagements pris par l'État à la faveur de la déclaration d'utilité publique :
 - lors de l'étude d'impact
 - lors de la concertation inter-services
 - lors de la réponse du maître d'ouvrage à la commission d'enquête
 - lors de l'examen de l'acte déclarant l'utilité publique
- **Dossier s'imposant aux concessionnaires**
 - APRR pour la section Montmarault – Sazeret
 - Futur concessionnaire de la RCEA (Sazeret – Digoïn)
- Dossier annexé au cahier des charges de la concession

Dossier des engagements de l'État

- Mesures proposées dans le dossier en termes d'évitement des effets du projet sur l'environnement, de réduction et/ou de mise en place de mesures compensatoires
 - Par exemple : mesures relatives à la faune et à la flore (rétablissement des continuités écologiques, reconstitution d'habitats, mesures de suivi...), etc.
- Mesures prises par le maître d'ouvrage suite à la concertation inter-services et l'enquête publique
 - Par exemple : maintien des labels « village étape » et des signalétiques associées, précisions sur les exigences à respecter en matière de protections acoustiques, points particuliers à étudier en détail par le concessionnaire (implantation aire de services, passages agricoles et réseaux hydrauliques...), etc.

Dossier des engagements de l'État

- **Présentation des principaux engagements de l'État :**
 - Engagements généraux
 - Engagements particuliers ou localisés
 - Trame synthétique du dossier :

Thématique	Engagements
Emprunts et dépôts de matériaux	<ul style="list-style-type: none">• Recherche équilibre remblai / déblai et réutilisation au maximum des matériaux du site
Eaux superficielles et souterraines	<ul style="list-style-type: none">• Mesures relatives à l'hydraulique / assainissement : mise en place d'un réseau de collecte des eaux de chaussées et de traitement (bassins de rétention) avant rejet dans le milieu naturel, dimensionnement des ouvrages à la crue centennale...• Respect des prescriptions relatives aux captages d'eau potable
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none">• Mesures relatives à la flore et aux habitats, notamment zones humides• Mesures relatives à la faune : rétablissement des continuités écologiques (dont réalisation d'un passage grande faune)
Milieu humain	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures routières : maintien de tous les échangeurs existants, étude de l'implantation de l'aire de services sur le site de Toulon-sur-Allier, rétablissement de l'accès à la RCEA des entreprises de Montbeugny, remise en état des voies dégradées par les travaux...• Activités : mise en place et entretien de la signalisation « village étape » (Montmarault et Dompierre-sur-Besbre), maintien des accès à Deux-Chaises, maintien de l'accès à la station service de Cressanges...

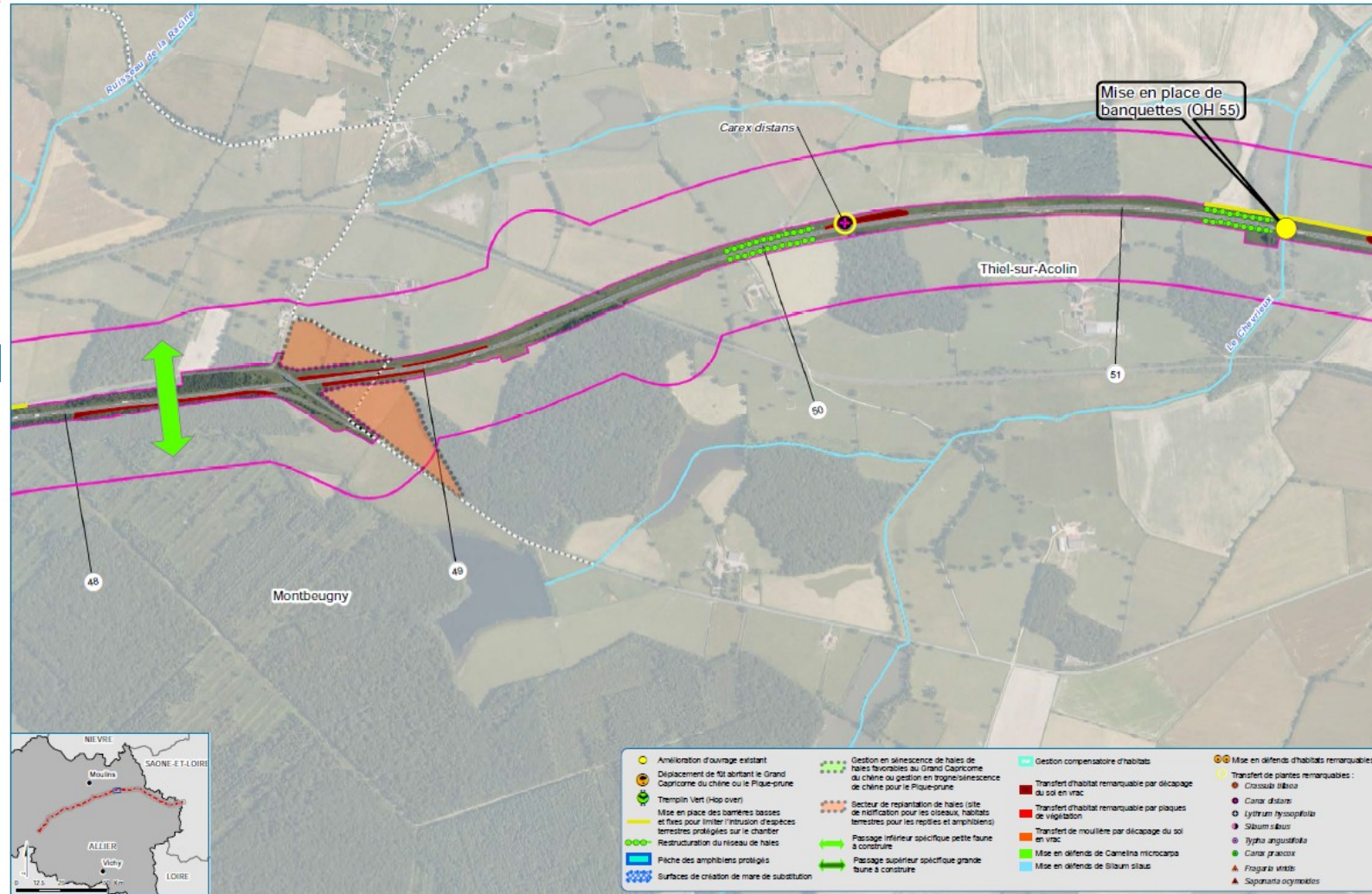
Dossier des engagements de l'État

Thématique	Engagements
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Acoustique : respect des seuils de 60 dB(A) le jour et 55 dB(A) la nuit
Milieu agricole et sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> Indemnisation foncière et / ou financière des acquisitions et dommages Compensation des pertes de surfaces boisées (2 ha de boisements reconstitués ou faisant l'objet de travaux d'amélioration pour 1 ha détruit)
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Mesures relatives à l'archéologie et aux monuments historiques
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Aménagements paysagers Élaboration d'une charte architecturale pour les ouvrages Mise en œuvre de la politique 1 % paysage et développement
Engagements spécifiques à la RNN du Val d'Allier	<ul style="list-style-type: none"> Rétablissement des continuités écologiques via le doublement et prolongement de l'ouvrage existant et la suppression d'une partie des remblais permettant d'élargir l'espace de mobilité de l'Allier Mesures de réduction et de compensation des habitats détruits Tenir compte du risque d'inondation de l'Allier dans la conception des ouvrages de franchissement et ne pas amplifier le risque existant Assurer le suivi de l'érosion de la berge en rive gauche et mettre en œuvre des mesures adaptées si besoin Mesures d'accompagnement particulières : rétablissement d'un accès à l'Allier, actions de communication...
Engagements en phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> Mesures relatives aux emprunts / dépôts de matériaux, à la protection du milieu naturel, des eaux superficielles, aux activités agricoles...

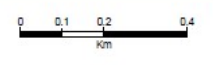
MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 79 (RCEA)
PAR RECOURS A UNE CONCESSION AUTOROUTIERE
ENTRE MONTMARIAULT (03) ET DIGOIN (71)

DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Version provisoire



- | | | | |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Amélioration d'ouvrage existant Déplacement de fut abritant le Grand Capricorne du chêne ou le Pique-prune Tremplin Vert (Hop over) Mise en place des barrières basses et files pour limiter l'intrusion d'espèces terrestres protégées sur le chantier Restructuration du réseau de haies Pêche des amphibiens protégés Surfaces de création de mare de substitution | <ul style="list-style-type: none"> Gestion en silviculture de haies de haies favorables au Grand Capricorne du chêne ou gestion en trogne/silviculture de chêne pour le Pique-prune Secteur de replantation de haies (site de réhabilitation pour les oiseaux, habitats terrestres pour les reptiles et amphibiens) Passage inférieur spécifique petite faune à construire Passage supérieur spécifique grande faune à construire | <ul style="list-style-type: none"> Gestion compensatoire d'habitats Transfert d'habitat remarquable par décapage du sol en vrac Transfert d'habitat remarquable par plaques de végétation Transfert de moulière par décapage du sol en vrac Mise en défends de <i>Camelina microcarpa</i> Mise en défends de <i>Sium silaus</i> | <ul style="list-style-type: none"> Mise en défends d'habitats remarquables Transfert de plantes remarquables : <i>Carex distans</i> <i>Cassiope sibirica</i> <i>Lythrum hyssopifolia</i> <i>Sium silaus</i> <i>Lythrum angustifolia</i> <i>Carex praensis</i> <i>Fragaria vesca</i> <i>Sapuntaria ozymoides</i> |
|--|---|---|---|



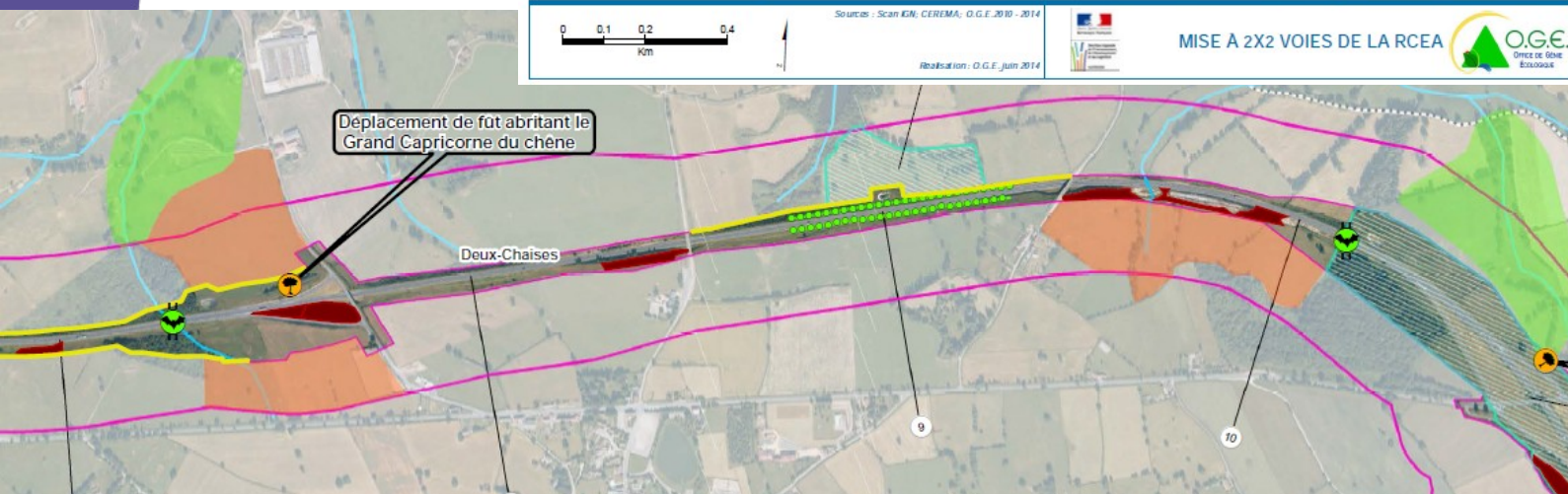
Sources : Scan IGN; CEREMA; O.G.E. 2010 - 2014
Réalisation : O.G.E. juin 2014



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

CARTE DES MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION POUR LA FAUNE ET LA FLORE

RCEA_ETUDE_MESURE_FAUNE_FLORE_ALLIER Planchie 16 sur 28



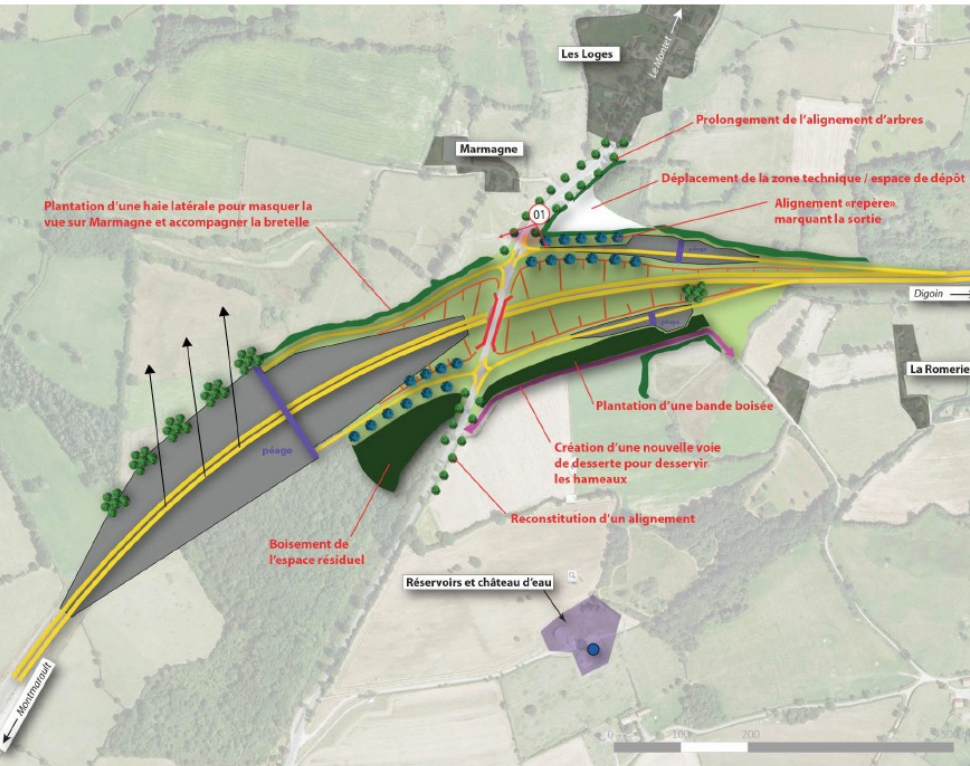
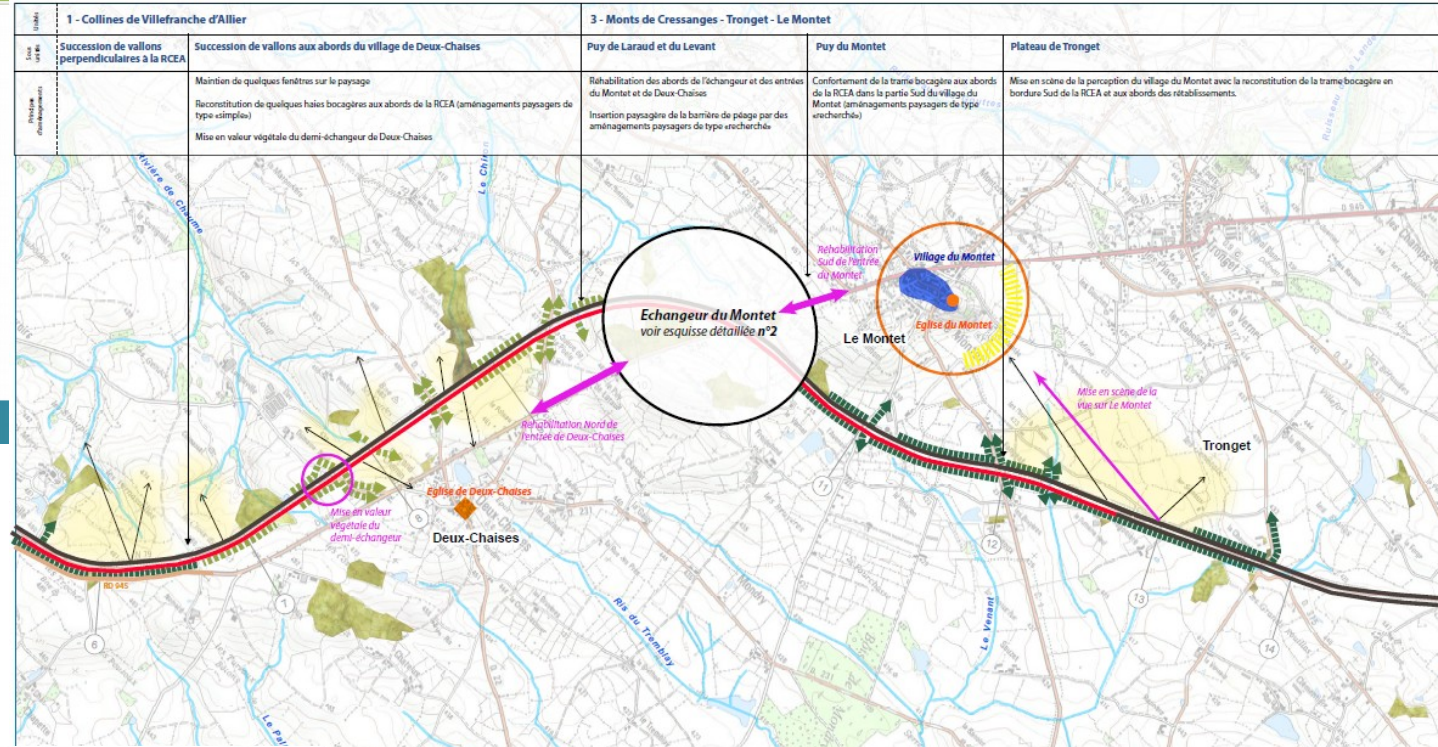
MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 79 (RCEA)
PAR RECOURS A UNE CONCESSION AUTOROUTIERE
ENTRE MONTMARIAULT (03) ET DIGOIN (71)

DOSSIER DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

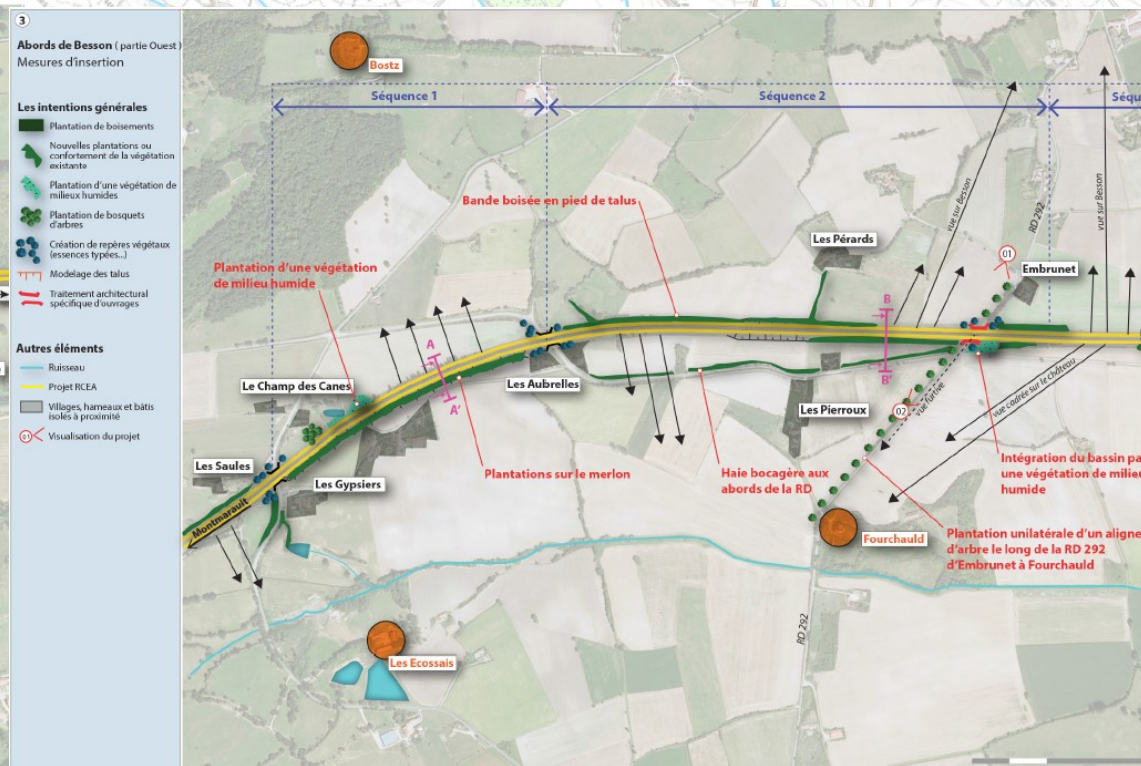
Version provisoire

Août 2017

ETUDE PAYSAGERE - INSERTION PAYSAGERE



Carte 47 : Esquisse détaillée n°2 « échangeur du Montet » - Mesures d'insertion



Carte 48 : Esquisse détaillée n°3 « abords de Besson » - mesures d'insertion paysagères (partie ouest)

Dossier des engagements de l'État

- **Comité de suivi des engagements de l'État :**

- Composé de représentants des administrations, des élus, des responsables socio-économiques et des associations locales

=> Le **COPIL RCEA** pourra être le comité de suivi des engagements de l'État

- Veille au respect des engagements de l'État, tant au niveau des études de détail que des travaux. Il se réunit :
 - pour la présentation du dossier des engagements de l'État, et du programme de travail de la société concessionnaire le cas échéant
 - avant que les principales caractéristiques du projet autoroutier ne soient définitivement arrêtées par la société concessionnaire, pour s'assurer que les engagements de l'État sont bien pris en compte,
 - dans l'année qui suit la mise en service, pour la présentation du bilan environnemental intermédiaire (liste des engagements avec le bilan des mesures)
 - entre trois et cinq ans après la mise en service

Planning prévisionnel

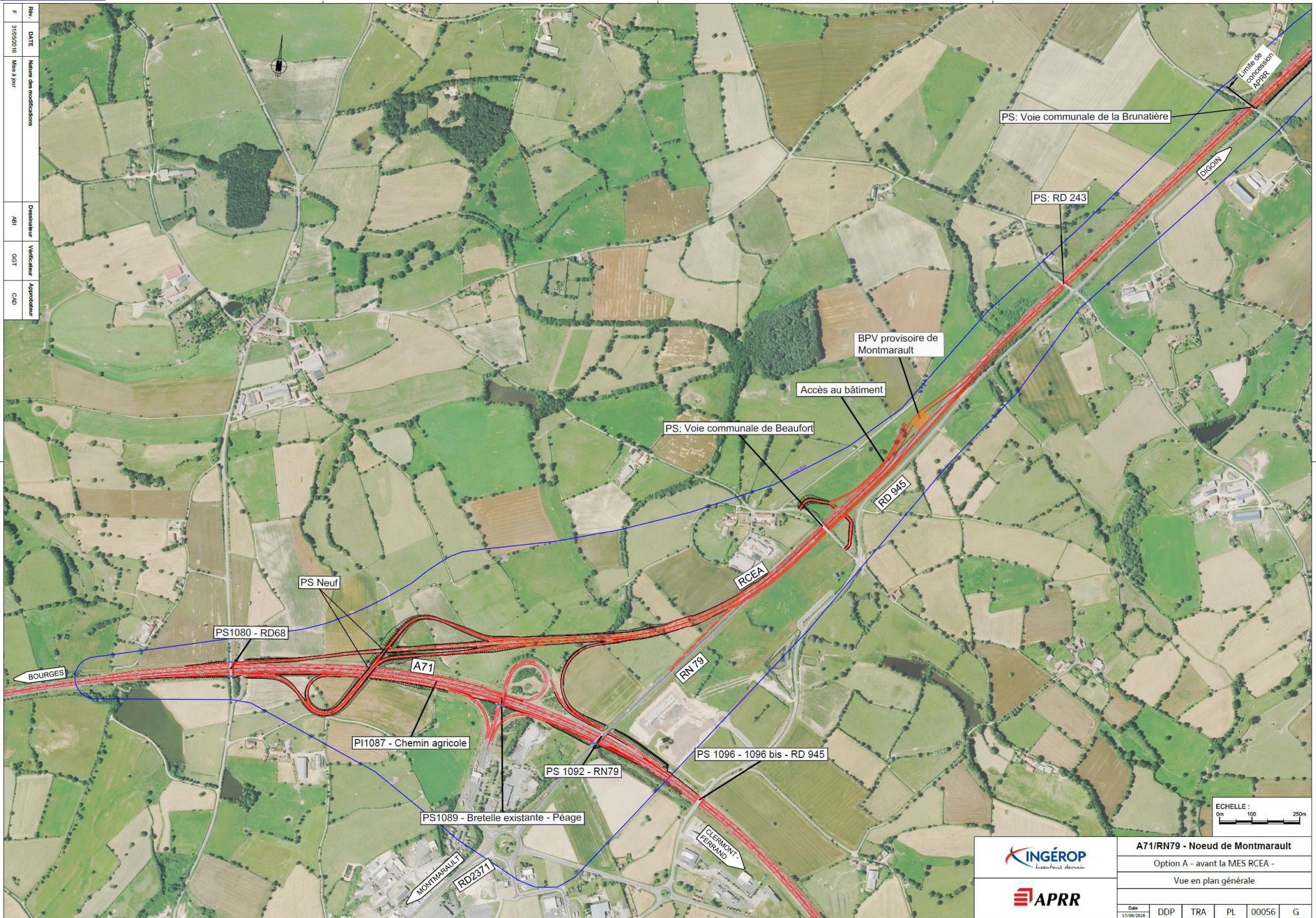
- **Section hors échangeur de Montmarault**
 - Validation du dossier des engagements de l'État et **cahier des charges de la concession** en cours
 - **Désignation du futur concessionnaire** et saisine de l'ARAFER : mi-2018
 - Études et procédures complémentaires – projet technique autoroutier détaillé, autorisations environnementales (réglementation espèces protégées, loi sur l'eau), archéologie, enquête parcellaire, procédures foncières... : 2018 - 2019
 - Démarrage des travaux : fin 2019 - 2020
 - Mise en service complète prévue à la DUP : fin 2021

Planning prévisionnel

■ Échangeur de Montmarault

- Section **concédée à APRR** : réalisation de l'échangeur autoroutier de Montmarault, avec 4 km de mise à 2x2 voies jusqu'à Sazeret
- Enquête parcellaire réalisée du 20 mars au 14 avril 2017
- Enquête publique relative aux autorisations environnementales programmée entre le 18 septembre et le 18 octobre pour une autorisation au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées en fin d'année 2017
- Démarrage des premiers travaux : mars-avril 2018
- Fin des travaux : 2020

Nbr.	DATE	Nature des modifications
F	31/03/2018	Mise à jour
Dimensionneur	ABJ	
Vérificateur	GGT	
Approbateur	C/D	



A71/RN79 - Nœud de Montmarault					
Option A - avant la MES RCEA -					
Vue en plan générale					
Date	DDP	TRA	PL	00056	G
17/06/2018					

Questions / Réponses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Merci de votre attention





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Échangeur de Montbeugny

- **Accès au Logiparc :**
 - Dans tous les cas, accès par RD 12 depuis l'échangeur (47) de la **RN 7**
 - Requalification de la RD 12 à cet effet par le CD 03
 - Trajet direct depuis/vers RN7 Nord et Sud et depuis/vers RCEA Ouest
 - Parcours PL depuis/vers RCEA Est rallongé par rapport aux VL mais correspondant au parcours actuel (interdiction de traverser Montbeugny)
 - Mise en place d'interdiction PL entre le Logiparc et le futur échangeur (sur la RD 53 et sur la RD 12 vers Montbeugny)

